

REGLEMENT DU CONCOURS

PRIX 2012 DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE
« Architecture, design et technologie de l'Espace »
« Architecture, design et technologie de la Mer »
« Architecture & Problématique de la Montée des Eaux »

ENCOURAGER, STIMULER ET RECOMPENSER VOTRE INVENTIVITE, VOTRE CREATIVITE, VOTRE AUDACE, TELLE EST L'AMBITION DES PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE – GENERATION ESPACE-MER

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

Tout comme Jules Verne, Gustave Eiffel, Arthur C. Clarke, Jacques Piccard, Jacques-Yves Cousteau, Jacques Rougerie... vous rêvez de mettre votre passion et votre talent de créateur, d'architecte, d'ingénieur, de bâtisseur au service de l'évolution de notre société pour un meilleur rapport de l'homme à sa planète.

Vous êtes passionné par ces deux univers que sont l'océan et l'espace et vous voulez contribuer à leur intégration responsable dans le développement de notre société pour une meilleure appropriation par l'homme de ces univers fondamentaux pour son évolution.

Proposez-nous vos projets.

SAISIR UNE OPPORTUNITE D'IMAGINER UN PROJET NOVATEUR

Les Prix de la Fondation Jacques Rougerie offrent aux concepteurs une occasion unique de proposer un projet innovant en matière d'architecture, de design, d'ingénierie, d'urbanisme, de culture artistique...qui réponde aux grands enjeux actuels pour une plus grande responsabilité environnementale, industrielle et technologique, et prenne en compte les préceptes du développement durable, permettant l'évolution de notre société.

Ce projet innovant devra obligatoirement s'inscrire dans l'un de ces deux univers : **l'océan** garant de notre cadre de vie environnemental et sociétal pour demain **ou l'espace**, champ de développements et d'applications technologiques incontournables pour le futur de notre civilisation.

L'innovation et le développement durable sont les maîtres mots de cet appel à la créativité

Les Prix seront attribués à trois auteurs désireux de créer, développer les outils de demain, comme les processus pour les mettre en œuvre, en faisant appel aux connaissances, aux matériaux innovants, aux techniques et aux avancées fondamentales en termes de conception, d'élaboration, d'économie en matière d'énergie ou de ressources naturelles, de recyclabilité...

Les Prix seront décernés, sans condition d'âge, à un auteur désigné nominativement ou à une équipe.

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est ouverte aux étudiants, aux chercheurs créateurs, designers, artistes... Les participants peuvent concourir soit individuellement soit en équipe (Etudiants, architectes, urbanistes, ingénieurs, paysagistes, designers, artistes ...), avec désignation d'un leader dénommé « chef de projet ».

Un même participant ne peut participer qu'une seule fois à ce concours 2012 et avec un seul projet. Une candidature multiple entraînera automatiquement une disqualification individuelle ou collective s'il s'agit d'une participation en équipe.

Ne peuvent concourir et participer, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement du concours.

ARTICLE 3 – MODALITES DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions le 16 janvier 2012.

Fin des inscriptions le mercredi 23 mai 2012.

3.1- CONTENU DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- **1/ Le formulaire d'inscription** individuelle ou en équipe. Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la Fondation. Il doit être imprimé et joint dûment et lisiblement rempli.
- **2/ La photocopie de la carte nationale d'identité** en cours de validité **ou du passeport** indiquant la nationalité (pour chacun des membres de l'équipe dans le cas d'une inscription en équipe).
- **3/ Une lettre de motivation** d'une page recto verso maximum.
- **4/ Le curriculum vitæ** individuel ou de chacun des membres d'une équipe.

L'ensemble doit être fourni en français ou en anglais sur support papier format A4 et sur support CD numérique (format pdf ou jpg).

Aucun candidat ne sera admis à concourir s'il ne remplit pas ces conditions préalables.

Les dossiers de candidature ne seront pas retournés aux Candidats.

Les inscriptions seront définitivement enregistrées à la réception du dossier d'inscription.

Chaque candidature fera l'objet d'un courriel d'accusé de réception accompagné :

- d'une copie du règlement avec rappel des dates correspondant aux étapes ultérieures du concours
- du formulaire « Autorisation du candidat »
- du gabarit avec cartouche de la planche 1 (format pdf et jpg)
- du gabarit avec cartouche de la planche 2 (format pdf et jpg)
- du gabarit de la page de garde de la notice explicative (format pdf et jpg)

3.2- ENVOI DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscriptions doivent être envoyés au plus tard **le mercredi 23 mai 2012**, minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

FONDATION JACQUES ROUGERIE - INSTITUT DE FRANCE
« PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE »
Péniche Saint Paul, Port des Champs Elysées
75008 Paris - France

REGLEMENT DU CONCOURS

L'envoi d'un dossier d'inscription implique l'acceptation sans réserve des clauses du règlement du concours. Les éventuels manquements aux règles du concours peuvent contraindre la Fondation Jacques Rougerie à mettre les Participants hors concours.

ARTICLE 4 – MODALITES DES DOSSIERS DE PRESENTATION DU PROJET

4.1 CONTENU DU DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET

Les participants devront réaliser leur dossier de présentation du projet en français ou anglais.

Ce dossier de présentation du projet, devra comprendre :

- **Une notice explicative du projet** format A3, en double exemplaire papier. La notice est libre d'expression, de 5 pages maximum **avec** Gabarit de la page de garde.
- Deux planches format A0, verticales impérativement selon les gabarits fournis.
- un film – facultatif - durée maxi 3 mn
- l'autorisation du candidat signée

L'ensemble du dossier du projet est à fournir **uniquement** sur support CD Rom ou DVD, en format pdf et/ou jpg.

4.2- ENVOI DES DOSSIERS DE PRESENTATION DU PROJET

Les dossiers doivent être reçus au plus tard **le mercredi 25 juillet 2012**, par courrier avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

FONDATION JACQUES ROUGERIE - INSTITUT DE FRANCE
« PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE »
Péniche Saint Paul, Port des Champs Elysées
75008 Paris - France

ARTICLE 5 – PROCESSUS DE SELECTION

La désignation des Lauréats sera faite à l'issue d'une présélection des dix meilleurs projets pour chacune des catégories « Mer », « Espace » et « Montée des eaux » par une Commission Technique.

Les dix projets sélectionnés seront examinés ensuite par un jury qui fera le choix des lauréats.

Les Candidats seront avisés par téléphone, lettre ou courriel, de la décision du jury.

La remise des Prix se fera en novembre 2012 au Palais de l'Institut de France. **La présence du ou des Lauréats est vivement souhaitée. A défaut, il devra se faire représenter.**

Les Candidats non-sélectionnés seront avisés par courriel.

ARTICLE 6 – JURY

Le jury attribuera les Prix en fonction du caractère d'originalité du projet et de la qualité du projet.

Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité des 2/3 à l'issue des délibérations. En cas de besoin la voix du président du jury compte double.

La décision du jury sera entérinée au cours d'un conseil d'administration de la Fondation Jacques Rougerie.

La décision du jury est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer les Prix s'il estime que les projets qui lui sont proposés n'en justifient pas l'attribution.

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 7 – DOTATIONS

En 2012, la Fondation Jacques Rougerie – Institut de France récompensera trois auteurs de projet, ci-après désignés les «Candidats», présentant un projet architectural lié au domaine de l'Espace ou de la Mer ou de La Montée des eaux, par l'attribution annuelle de prix d'un montant total de 30.000 € (trente mille euros) se répartissant comme suit :

PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE « Architecture, technologie et design de l'Espace »

10 000 (Dix mille) euros

PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE « Architecture, technologie et design de la Mer»

10 000 (Dix mille) euros

PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE « Architecture & Problématique de la montée des eaux »

10 000 (Dix mille) euros

Ces prix seront remis dans les conditions et selon les modalités définies par les présentes.

Les prix seront décernés au candidat individuel ou au chef de projet pour une équipe (qui aura la charge de la répartition entre les membres de l'équipe).

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS

Le(s) Candidat(s) s'engage(nt) en cas d'obtention d'un Prix à faire figurer à l'occasion de toute publicité, publication relative au projet, la mention « Lauréat de la Fondation Jacques Rougerie – Institut de France », et à tenir la Fondation informée de l'évolution du projet présenté et des résultats obtenus.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION ET SUITES DU CONCOURS

LES PRIX

La remise des Prix se fera en novembre 2012 au Palais de l'Institut de France.

COMMUNICATION

La Fondation Jacques Rougerie informera la presse des résultats du concours par communiqué et mise en ligne sur le site Internet de l'Institut de France.

EXPOSITION

Tous les projets sélectionnés par la Commission technique, récompensés ou non, feront l'objet d'une exposition ouverte au public au Palais de l'Institut, salle Comtesse de Caen, 27, quai de Conti, Paris – 75006 courant décembre 2012.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le premier jour de l'exposition.

PUBLICATION

Les projets sélectionnés seront publiés sur le site internet de la Fondation voire sur les sites internet des partenaires.

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 10 – CALENDRIER

- 16 janvier 2012 :** Ouverture des inscriptions
- 23 mai 2012 :** Clôture des inscriptions
- 25 juillet 2012 :** Date limite des dépôts des projets
- Octobre 2012 :** Délibérations du jury
- Novembre 2012 :** Remise des prix au Palais de l'Institut de France

ARTICLE 11- ANNULATION DU CONCOURS

La Fondation Jacques Rougerie - Institut de France se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des Prix au titre du présent règlement, sans qu'aucun des Candidats ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre. Tout candidat qui participe au concours admet, de ce seul fait, les contraintes du règlement et du programme ainsi que les décisions du jury qui sont sans appel.

ARTICLE 12- QUESTIONS

Le concours étant « libre », il ne sera répondu à aucune question. Toutefois, il sera possible d'émettre toute remarque ou suggestion en relation avec l'organisation et l'objet du concours.

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet de la Fondation Jacques Rougerie : www.fondation-jacques-rougierie.fr